N°DEL169-2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES LANDES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le DIX-HUIT du mois de DECEMBRE à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le DOUZE DECEMBRE 2019, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme DETOUILLON Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. LAVIELLE Jean – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. MAUCLAIR Stéphane
M. BALAO Serge
M. DUCHESNE Philippe
Mme NIGITA Lydia
Mme GIRODET Christine
M. DUBROCA Bruno
M. BEDAT Henri
Mme CAZENAVE Sandrine

Mme BONJEAN Elisabeth
M. NOVO Vincent
Mme HENRARD Marie-Josée
M. LE GLOAHEC Jean-Michel
M. BERTHOUX Christian
Mme DELMON Catherine
M. DROUIN André
M. CARRERE Christian

Donne pouvoir à :

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. MAUCLAIR Stéphane – M. BALAO Serge – M. DUCHESNE Philippe – Mme NIGITA Lydia – Mme GIRODET Christine – M. DUBROCA Bruno – M. BEDAT Henri – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat

Secrétaire de séance: Mme DELMON Catherine

OBJET: FINANCES - TRANSFERT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – REPRISE DES EMPRUNTS

Monsieur le Vice-président expose,

Vu la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5216-5,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Dax,

Conformément aux dispositions de la loi « Nouvelle organisation territoriale de la République » du 07 août 2015, les compétences eau potable et assainissement seront exercées par la communauté d'agglomération du Grand Dax à compter du 1er janvier 2020.

Cette prise de compétences par le Grand Dax entraîne le transfert de plein droit de l'actif et du passif des budgets annexes des communes dédiés à ces compétences : immobilisations, restes à recouvrer, emprunts et dettes fournisseurs, créances clients...

La communauté d'agglomération du Grand Dax va ainsi reprendre, à compter du 1er janvier 2020, les contrats d'emprunt en cours dédiés à ces compétences, tels qu'ils figurent dans le passif des communes de Dax, Narrosse et Seyresse.

Les emprunts concernés par le transfert sont les suivants :

1- Commune de Dax :

Prêteur	N° contrat	CRD au 31/12/2019
Caisse d'Épargne	20400543	800 000,00 €
Caisse d'Épargne	20500606	166 953,91 €
Caisse d'Épargne	20400559	1 400 000,00 €

2 – Commune de Narrosse :

Prêteur	N° contrat/convention	CRD au 31/12/2019
Caisse d'Épargne	A3309A2Q	50 103,12 €
Crédit Agricole	4403635-01	74 128,35 €
Crédit Agricole	10001729514	420 000,00 €
Crédit Mutuel	10278 02286 00020521604	132 396,83 €
CLF	0003003007501CA07122	57 104,18 €
DEXIA Crédit Local	MIN021670EUR/0021670/001	14 038,18 € (50% du CRD)
La Banque Postale	MON522815EUR	27 147,43 €
Agence de l'eau Adour Garonne	120-40-1749 - 40202000A	7 760,00 €

3 - Commune de Seyresse:

Prêteur	Nº contrat	CRD au 31/12/2019
Caisse d'Épargne	8522694	35 635,99 €
Crédit Agricole	00023880418	137 499,29 €
Crédit Agricole	00084694660	97 738,13 €

Ces emprunts seront repris par la communauté d'agglomération du Grand Dax à compter du 1er janvier 2020 sans modification des conditions prévues dans les contrats actuels, notamment en termes de taux et de périodicité.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1: **APPROUVE** la reprise par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax des emprunts listées ci-dessus à compter du 1er janvier 2020

Article 2 : **APPROUVE** cette reprise sans modification des conditions prévues par les contrats en cours, notamment en termes de taux et de périodicité

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à signer les éventuels avenants nécessaires à cette reprise

Article 4: La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE, Les jour, mois et an que dessus, Suivent les signatures, POUR COPIE CONFORME, DAX, le 18 décembre 2019 LA PRESIDENTE,

Elisabeth BONJEAN.

